

PREPARATION AIPR CONCEPTEURS / ENCADRANTS (AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RESEAUX)

🕒 DURÉE : 1 jour (7 heures)



PUBLIC

Chefs d'entreprises, artisans, conjoints collaborateurs, salariés

Concepteurs : personnels du responsable de projet chargés notamment d'effectuer les DT, d'analyser leurs réponses, de procéder ou faire procéder à des investigations complémentaires sur les réseaux situés au droit des travaux, d'annexer au dossier de consultation des entreprises puis au marché de travaux les informations utiles sur les réseaux, de procéder ou faire procéder au marquage piquetage des réseaux enterrés et d'assurer le suivi ou le contrôle de l'exécution des travaux.

Encadrants : personnels de l'exécutant des travaux chargés d'encadrer les chantiers de travaux.

PRÉ-REQUIS

Savoir lire et écrire le français, avoir au minimum 18 ans

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Diaporama / exposés

Entraînement au QCM AIPR

VALIDATION

Délivrance d'une attestation en fin de formation + attestation de compétence AIPR (sous condition de réussite au QCM)

À PRÉVOIR / À NOTER

Possibilité de réaliser cette formation en INTRA ENTREPRISE

www.crefab.fr



OBJECTIFS

Cette formation permet aux professionnels du bâtiment :

- ➔ Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT (Déclaration de Projet de Travaux – Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) et le guide technique
- ➔ S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux
- ➔ Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM

PROGRAMME

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

- Formulaires de DT : guichet unique et emprise du projet
- Analyse des réponses
- Réalisation des investigations complémentaires et détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge
- Clauses dans les marchés et DCE
- Marquage – piquetage
- Compétences des personnels

Procédures exécutants avant les chantiers

- Formulaire de DICT
- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du guide technique
- Lecture des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée

Au cours du chantier

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantier

Passage du QCM AIPR "encadrants" ou "concepteurs"

Centre Régional de Formation pour l'Artisanat, le Bâtiment et les TP
enregistré sous le n°23270148027

ANTENNE DE L'EURE
67 rue Pierre Tal-Coat
27000 Evreux
Tél. : 02.32.28.37.45

ANTENNE DE LA SEINE-MARITIME
7 rue Pierre Gilles de Gennes
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél. : 02.35.69.94.65

ANTENNE DE L'OISE
1 rue Léonard de Vinci
60000 Beauvais
Tél. : 03.44.45.89.57